

DEPARTEMENT DU FINISTERE

VILLE DE QUIMPER

Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Enquête publique

Du 18 novembre 2019 au 18 décembre 2019

I – RAPPORT D'ENQUETE

Sommaire

1 PRESENTATION DU PROJET

- 1-1 Préambule
- 1-2 Objet de l'enquête
- 1-3 Cadre juridique
- 1-4 Le projet
 - 1-4-1 Situation institutionnelle
 - 1-4-2 Cadre réglementaire
 - 1-4-3 Contexte démographique
 - 1-4-4 Diagnostic urbain et routier
 - 1-4-5 Le transport urbain
 - 1-4-6 Analyse paysagère
 - 1-4-7 Etat des lieux sur l'environnement
 - 1-4-8 Le projet d'aménagement
 - 1-4-9 Les évolutions du PLU
 - 1-4-10 Justifications et impacts du projet
- 1-5 Avis des personnes publiques associées et MRAe
 - 1-5-1 Avis des personnes publiques associées
 - 1-5-2 Avis de la MRAe
- 1-6 Composition du dossier d'enquête

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 2-1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2-2 Dates d'enquête et organisation
- 2-3 Entretiens et visites
- 2-4 Publicité de l'enquête
- 2-5 Permanences du commissaire enquêteur
- 2-6 Clôture de l'enquête
- 2-7 Procès-verbal de synthèse
- 2-8 Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

3 LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- 3-1 Bilan de l'enquête
- 3-2 Synthèse des observations

Conclusion de la première partie

Annexes

- Annexe 1 : Certificat d'affichage
- Annexe 2 : Procès-verbal de synthèse
- Annexe 3 : Mémoire en réponse

1 PRESENTATION DU PROJET

1-1 Préambule

De nombreux logements se sont construits dans le secteur Nord de l'espace aggloméré au cours de ces cinq dernières années.

Ce développement induit une évolution des besoins en terme de mobilités, notamment lié à la présence d'équipements et commerces diversifiés au Sud de ce secteur (crématorium, ensemble scolaire Saint Jean Baptiste, centre commercial, équipements sportifs,...). L'intercommunalité de Quimper Bretagne Occidentale a travaillé sur l'optimisation de son service de transport en commun avec une restructuration du réseau en juillet 2018.

1-2 Objet de l'enquête

L'allée Meilh Stang Vihan est devenue un axe transversal qui connecte le nord et le sud de ce secteur. Il s'est avéré nécessaire de restructurer l'allée de Meilh Stang Vihan pour limiter les stationnements anarchiques, sécuriser les déplacements doux et permettre la circulation des bus du réseau de transport urbain.

Dans ce cadre et conformément au code de l'urbanisme, la collectivité souhaite mettre en compatibilité son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec ce projet d'intérêt général.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à une enquête publique portant sur une « déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ».

1-3 Cadre juridique

Le dossier de mise en compatibilité du PLU de la ville de Quimper est élaboré au titre des articles L153-54 et suivants et R153-15 du code de l'urbanisme.

Les principaux textes régissant l'enquête publique sont :

- Le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement,
- Arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique,
- Articles L123-1 et suivants, articles R123-1 et suivants du code de l'urbanisme

Au titre de l'article R104-8 du code de l'urbanisme, la présente procédure de mise en compatibilité a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas de l'autorité administrative de l'Etat compétent en matière d'environnement.

1-4 Le projet

1-4-1 Situation institutionnelle

La ville de Quimper fait partie de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale qui regroupe 14 communes sur près de 479,4 km² et compte 100 529 habitants.

Les compétences obligatoires de la communauté d'agglomération sont : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'habitat, la politique de la ville, les aires d'accueil du voyage, le traitement des déchets. A celles-ci s'ajoutent des compétences optionnelles et supplémentaires parmi lesquelles se trouvent : l'eau et l'assainissement, les équipements culturels, sportifs et l'action sociale d'intérêt communautaire, l'enseignement supérieur, la jeunesse,.....

1-4-2 Cadre réglementaire

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE Loire-Bretagne a été approuvé le 18 novembre 2015 dans lequel la recommandation 8B-1 impose la création ou la restauration de zones humides équivalentes sur le même bassin versant, ou une compensation à hauteur de 200% de la surface supprimée sans alternative avérée si la compensation est réalisée dans un autre bassin versant.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La ville de Quimper est rattachée au SAGE de l'Odet adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 5 décembre 2016. Le règlement du SAGE mentionne à l'article 2 que « *la destruction même partielle de zones humides, telles que définies aux articles L.211-1 et R.211-108 du code de l'environnement lorsqu'elle est soumise à déclaration à autorisation en application des articles L.214-1 et L.214-3 du même code, est interdite sur l'ensemble des zones humides du bassin versant, sauf si le nouveau projet est déclaré d'utilité publique ou s'il présente un caractère d'intérêt général (...)* »

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT approuvé par le comité syndical le 6 juin 2012 a évolué en 2015 pour être modifié le 8 juillet 2016 avec un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui fixe les grands objectifs de développement à l'horizon 2015 :

Le DOO fixe les grands objectifs de développement à l'horizon 2025 :

- Préserver les espaces naturels et agricoles, maintenir et renforcer la trame verte et bleue, préserver et améliorer le réseau hydrographique,
- Réduire la consommation foncière et prioriser la densification et le renouvellement urbain,
- Diversifier l'offre de logement et développer la mixité sociale et intergénérationnelle,
- Urbaniser autour des dessertes de transport collectif,
- Favoriser et développer la desserte en transports collectifs et favoriser les déplacements doux,
- Conforter et qualifier l'offre d'équipements structurants.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le prévisionnel des opérations d'habitat, mentionné au sein du PLH de 2011-2016, prévoyait la réalisation de près de 615 logements dans le secteur Nord de l'agglomération dont 259 logements sociaux (secteur de Kerfeunteun). Sur cette période, la ville de Quimper s'est donc développée au Nord de l'espace aggloméré.

Le nouveau PLH 2019-2024 promeut la limitation de consommation de l'espace en encourageant le parc de logements existant, la réhabilitation et la rénovation du parc de logements en vue de maintenir les populations en centre-ville. L'objectif est de limiter la consommation d'espace à un maximum de 82 hectares pour Quimper et les développements en extension urbaine devront respecter une densité maximale de 35 logements par hectare.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de Quimper a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 16 mars 2017.

Le site d'étude est classé en 3 zones (UAb, UAd et N)



Source dossier enquête Quarta p14

Le site de projet s'implante sur une zone humide identifiée au PLU en vigueur. Toutefois, une actualisation de l'inventaire des zones humides, réalisée le 6 février 2019 par le syndicat intercommunal de la vallée de l'Odet, présente une modification de l'emprise de cette dernière. Ainsi, le diagnostic du site s'appuie sur la nouvelle emprise de la zone humide mise à jour en 2019.

Le site du projet se situe sur un Espace Boisé Classé (EBC) et l'article L130.1 du code de l'urbanisme mentionne que ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Il convient donc de faire évoluer le document d'urbanisme, en déclassant une portion de l'EBC, pour permettre à l'agglomération de développer son réseau de transport en commun et son réseau de cheminements piétons en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire.

1-4-3 Contexte démographique

L'évolution démographique

Au 1^{er} janvier 2015, selon les chiffres INSEE parus au 1^{er} janvier 2017, la population de la ville de Quimper est de 63058 habitants.

La croissance démographique a été positive de 1968 à 1999 qui tend à ralentir jusqu'à se stabiliser, voire légèrement décroître, sur la dernière période (2010-2015). Sur la période 1999-2015, la croissance annuelle moyenne est à mettre en lien avec un ralentissement des naissances et une baisse d'attractivité.

Cette perte de dynamisme est à nuancer car si près de 44% des ménages de la ville de Quimper ont emménagé depuis plus de 10 ans, 17% des ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans contribuant ainsi au renouvellement de la population. Cette arrivée de nouveaux habitants est un élément marqueur de l'attractivité du territoire.

Depuis 1968, la taille des ménages diminue pour atteindre 1,9 personnes par ménage en 2015.

L'évolution du parc de logements

Le parc de logements ne cesse d'augmenter depuis 1968 avec une croissance légèrement moins soutenue depuis la période 2010-2015. Cette croissance permet de maintenir le poids de population et d'accompagner la croissance démographique

La part de logements vacants représente 9,7% du parc de logements et en constante augmentation depuis 1999. Le taux de vacance fonctionnel est estimé entre 5 et 7%. Le PLH 2019-2024 cherche à y

remédier en mettant l'accent sur la revalorisation de logements existants et de redynamiser le centre-ville.

Le parc de logements est équilibré avec 46,6% de maisons et 52,5% d'appartements. Cette part de maisons tend à se réduire du fait d'une volonté nationale de tendre vers la production d'espaces urbains plus denses.

45,1% des résidences principales sont des petits logements de 3 pièces et 34,4% se composent de 5 pièces. L'évolution de cette typologie est en cohérence avec la baisse de la taille des ménages sur le territoire.

L'INSEE recense 16% des résidences principales de la ville de Quimper en locatifs sociaux et en déficit par rapport aux 20% imposés par la loi SRU

Conformément aux orientations du PLH 2011-2016, les développements urbains se sont, en partie, concentrés au Nord de l'espace aggloméré et aux abords de l'espace du projet.



Source : QBO – Plan des développements urbains récents au nord de l'espace aggloméré de Quimper

Enjeux de la mise en compatibilité du PLU sur la démographie et l'habitat

Le rythme de croissance observé répond aux objectifs fixés par les documents supra-communaux et répond à la demande en logements. L'enjeu est de permettre le développement d'un axe de transport en commun pour rattacher ces nouveaux quartiers d'habitations aux principaux pôles d'attractivité.

Le réaménagement de l'allée de Meilh Stang Vihan permettra d'accompagner et de sécuriser l'augmentation des flux, motorisés et doux, constatés sur le site, générés par les nouveaux projets d'aménagements au Nord de l'agglomération et par les automobilistes désireux de contourner le giratoire de la Croix des Gardiens et l'avenue de Ty Nay aux heures de pointe.

1-4-4 Diagnostic urbain et routier

L'allée Meilh Stang Vihan connecte les deux secteurs urbanisés du Nord de l'agglomération et permet aux nouveaux quartiers d'accéder aux équipements, services et activités économiques sans passer par l'allée de Ty Nay.

Cet axe est ponctuellement fréquenté par des automobilistes qui cherchent à contourner les ralentissements présents sur l'allée de Ty Nay. Avec les nouveaux quartiers, équipements commerces et services cela induit une augmentation des flux et stationnements que la chaussée actuelle ne peut accueillir.

Un comptage en date du 2 février 2017 a permis d'enregistrer le passage entre 400 et 550 véhicules par jour.

Le cimetière et le crématorium, accessibles depuis l'allée Meilh Stang Vihan ne sont pas desservis par les transports en commun. Les besoins génèrent des stationnements anarchiques qui compliquent les circulations sur l'allée Meilh Stang Vihan des déplacements piétons en bordure de voie qui ne sont pas sécurisés.

Les récents constats font état d'une vitesse supérieure à la limitation de vitesse de 50km/h et ne contribuent pas à la sécurisation des déplacements.

L'allée Meilh Stang Vihan n'est pas aménagée pour accueillir des cheminements doux (vélos et piétons) car l'axe n'est pas équipé de trottoirs et de pistes cyclables et ne sécurise pas par rapport aux véhicules motorisés. Du fait des récents développements urbains au Nord de l'espace aggloméré, les flux piétons ont augmentés.

1-4-5 Le transport urbain

Le réseau de transport public mis en place en 2017 ne permettait pas de rattacher directement les nouveaux quartiers aux équipements, services et commerces implantés au Sud de l'allée Meilh Stang Vihan. Il était alors nécessaire de prendre deux lignes de bus différentes pour y accéder. Le temps n'étant pas optimisé, sa fréquentation était impactée.

Avec la restructuration du réseau bus en 2018, Quimper Bretagne Occidentale a mis, actuellement, en place une ligne de bus (ligne 13) pour connecter les nouveaux quartiers aux principaux pôles (voir plan ci-dessous). Cette ligne, de fréquence moindre, est mise temporairement en place en attendant le réaménagement de l'allée.



1	Aménagement de Kervouyec (202 logements, 800 logements sociaux, 2000 m² de bureaux, 2000 m² de commerces)
2	Aménagement de Gourvily (2000 logements sociaux, 2000 m² de bureaux, 2000 m² de commerces)
3	Aménagement de Kervouyec (2000 logements sociaux, 2000 m² de bureaux, 2000 m² de commerces)
4	Projet de création de nouveaux logements (1000 m²) et bureaux (2000 m²) à Gourvily
5	Projet de création de bureaux (2000 m²) et commerces (2000 m²) à Gourvily
6	Aménagement collectif (2000 m²) à Gourvily
7	Plan de création de bureaux (2000 m²) et commerces (2000 m²) à Gourvily
8	Aménagement collectif (2000 m²) à Gourvily

Source QUB : plan de la ligne n°1 des principaux pôles générateurs en 2018-2019

A l'horizon 2020 (voir plan ci-dessous), le tracé de la ligne n°1 prévoit de connecter le pôle administratif et commercial du Nord-Est de l'agglomération (cité administrative, zone d'activité de Gourvily) à la centralité (centre-ville et gare) en passant par les nouveaux sites de développement urbain, à Kervouyec.



Source QUB – Tracé de la ligne n°1 envisagée à l'horizon 2020

La ligne n°1 est la plus empruntée du réseau urbain de Quimper avec 33 000 voyageurs par mois. Ce nouveau tracé répondra aux besoins des nouveaux habitants en terme de mobilité et contribuera au maillage des quartiers de la ville de Quimper.

1-4-6 Analyse paysagère

La topographie du site est fortement marquée et présente une pente moyenne de 11% sur une distance de 350 m.

L'allée Meilh Stang Vihan est bordée par des boisements classés en EBC au PLU, une prairie et une friche au Sud-Ouest de la voie.

Les boisements implantés le long de la voie sont de bonne qualité malgré un sous-bois peu développé. Ce dernier est principalement composé de ronces, lauriers sauce, houx et fougères. L'allée Meilh Stang Vihan est bordée par un talus à l'Ouest, un fossé, des espaces enherbés et une zone humide. La partie Est du boisement est principalement composée de saules et la partie Ouest est composée de chênes, châtaigniers, charmes et lauriers sauce (espace invasive).

1-4-7 Etat des lieux sur l'environnement

Boisements

Les boisements bordant l'allée Meilh Stang Vihan sont classés comme Espace Boisé Classé (EBC). Une partie de cet espace n'est pas boisé avec une surface de près de 2300 m² en prairie.



Source dossier enquête Quarta p 35

Zone humide

Une actualisation de l'inventaire des zones humides, réalisée le 6 février 2019 par le syndicat intercommunal de la vallée de l'Odet, met en avant l'évolution du périmètre. Sur ce nouveau tracé, la zone humide de 1750 m² n'est pas directement impactée par le projet.



Source dossier enquête Quarta p 36

Biodiversité

Le projet d'élargissement de la voirie empiète sur les Espaces Boisés Classés identifiés au PLU. Dans les faits, ces secteurs ne sont pas boisés et constitués de prairie. La prairie Sud est un espace en friche et la prairie Nord comprend un cours d'eau et une zone humide.

Corridors et réservoirs de biodiversité

Le cours d'eau est un corridor marquant avec une vallée encaissée et une végétation de type ripisylve attenante.

Les boisements associés aux coteaux et vallons peuvent servir de réservoir pour des espèces comme les insectes ou les oiseaux. Les boisements situés le long de l'allée sont peu importants et concentrés. Leur intérêt comme corridor demeure mais leur rôle de réservoir est réduit.

Sites naturels remarquables

Aucun site remarquable ne se situe dans l'emprise du projet.

Risques naturels

La commune de Quimper dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Le secteur concerné est en dehors de toute zone identifiée dans ce document et le point bas du périmètre se situe à une altitude supérieure au niveau de la crue centennale à la confluence avec le Steir.

1-4-8 Le projet d'aménagement

Enjeux et objectifs

L'objectif, par la mise en place d'une ligne plus fréquente de bus passant par l'allée Meilh Stang Vihan, étant de desservir efficacement les nouveaux quartiers d'habitation situés au nord de l'espace aggloméré aux principaux pôles dynamiques de la ville en un temps compétitif avec celui de la voiture individuelle pour l'utilisation des transports urbains.

Ce projet de réaménagement a pour objet :

- De relier les nouvelles zones urbanisées par l'intermédiaire du nouveau réseau optimisé de transport urbain,
- De sécuriser les modes de déplacement doux (cycles et piétons) par la création de trottoirs et de cheminements mixtes,
- D'améliorer les conditions d'accès et de stationnement au crématorium et au cimetière notamment par la création d'un arrêt bus.

Pour y répondre, la voirie doit être repensée pour permettre le passage de 80 bus par jour et le projet vise à :

- Elargir le gabarit de la chaussée entre 6,5 et 8,7 mètres qui induit la création de 4 000 m² de chaussée,
- Renforcer la structure de la voirie,
- Créer de nouveaux fossés et réseaux de collecte,
- Créer un trottoir de 1,4 mètres de large pour relier l'avenue de Ty Pont au crématorium,
- Créer un cheminement mixte piéton vélo de 3 mètres de large. Ce qui induit une création d'environ 1050 m² de cheminement,
- Mettre en place un éclairage public de la voie et des cheminements doux,
- Créer deux quais bus,
- Mettre en zone 30 le secteur pour garantir la sécurité des cycles et piétons avec la mise en place de coussins berlinois,
- Remplacer le pont buse existant par un pont cadre afin de supporter la charge de trafic poids lourd, résorber les problèmes d'inondations à l'amont de ce point, améliorer la continuité écologique du ruisseau,
- Retraiter qualitativement les zones boisées.

Emprise foncière et espaces naturels

Le périmètre du projet s'implante sur les zones N, UAd et UAC du PLU et concerne les parcelles n° 59, 3, 146 et 6.

Le périmètre de projet s'implante en grande partie sur une voirie existante et ponctuellement sur des espaces naturels constitués :

- De 2000 m² d'espaces boisés classés dont 1740 m² de prairie et 260 m² de boisements,
- D'un bosquet au carrefour avec l'allée Sully,
- D'une quarantaine de résineux au Nord de l'allée Meilh Stang Vihan,
- De cours d'eau identifiés.

Le projet n'impacte pas l'emprise de la zone humide située à l'Est de l'allée Meilh Stang Vihan (délimitation mise à jour en février 2019).

Justification de l'intérêt général

Le projet répond à l'intérêt général car il vise à :

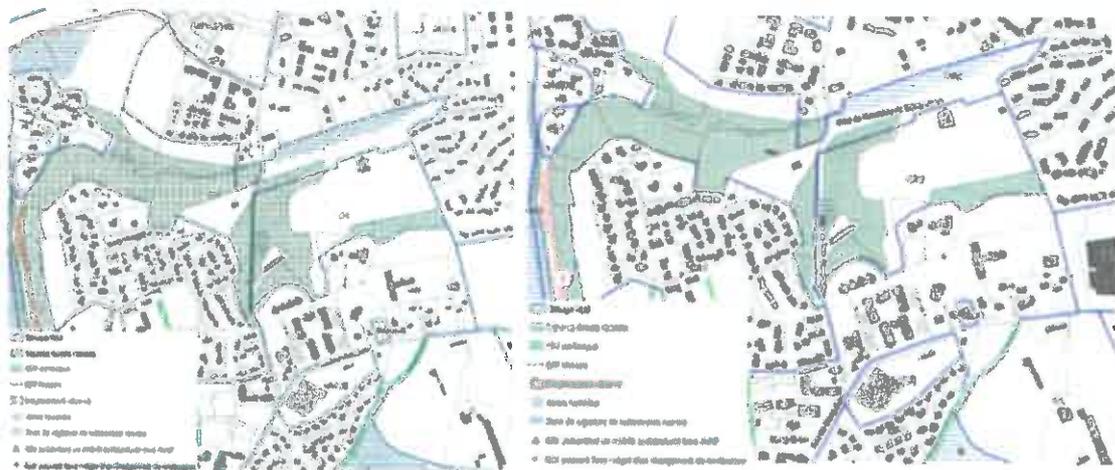
- A accompagner les nouveaux besoins en termes de mobilité en assurant, avec le nouveau réseau de transport urbain, les liaisons entre les secteurs de développement urbain, les pôles d'attractivité, les inter-quartiers, la desserte des équipements de l'allée Meilh Stang Vihan (cimetière et crématorium),
- Encourager l'utilisation des transports urbains,
- Développer et sécuriser les cheminements doux.

1-4-9 les évolutions du PLU

Pour permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général, il convient de faire évoluer le document graphique du PLU en prévoyant le déclassement d'une partie de l'EBC.

La mise en compatibilité du PLU prévoit donc l'évolution du règlement graphique du PLU en déclassant près de 2000 m² d'Espaces Boisés Classés (dont 260 m² de boisements effectifs et 1740 m² de prairie/friche).

Cependant, l'évolution du règlement graphique du PLU ne prend pas en compte l'actualisation de l'inventaire des zones humides réalisée par le syndicat intercommunal de la vallée de l'Odet le 6 février 2019. Cette intégration fera l'objet d'une procédure spécifique. Toutefois, cet inventaire a été pris en compte lors de l'analyse des impacts environnementaux.



Avant mise en compatibilité PLU
(source : dossier enquête Quarta p 44)

Après mise en compatibilité PLU
(source : dossier enquête Quarta p 45)

1-4-10 Justification et impacts du projet

Sécurité

Le réaménagement de la voirie prévoit le passage et la desserte en transport public, l'aménagement de chemins mixtes pour les cycles et transports pour les piétons afin de sécuriser les mobilités douces aux abords de la voie et des arrêts bus.

La vitesse sera limitée à 30km/h sur l'allée Meilh Stang Vihan afin de sécuriser les cheminements doux et faciliter le croisement des bus. Pour cela il est prévu l'installation de coussins berlinois aux extrémités de la voie (Nord et au Sud).

Le projet prévoit l'installation d'un éclairage public aux abords de la voie. Les candélabres éclaireront la chaussée afin d'améliorer la visibilité sur la signalétique et permettre aux usagers de s'identifier mutuellement rapidement. En fonction des besoins du site, les candélabres seront éteints une partie de la nuit pour ne pas générer de nuisances visuelles pour le voisinage et pour ne pas impacter la faune nocturne.

Trafic

Le projet prévoit une augmentation du trafic sur l'allée Meilh Stang Vihan avec un nombre de bus multiplié par 4 quotidiennement (passage de 20 bus à 80 par jour).

Avec la limitation de vitesse et la mise en place de ralentisseurs, aucun élément ne permet d'envisager un report de trafic sur l'allée Meilh Stang Vihan.

Nuisances sonores

Le projet prévoit une augmentation quotidienne du nombre de bus. Cependant, les bus circuleront au gaz ce qui limite fortement les nuisances sonores.

La vitesse sera limitée à 30 km/h afin, entre autres, de limiter les nuisances sonores pour les habitations avoisinantes. Cette réduction de la vitesse contribue à diminuer les nuisances de 3,4 dB des véhicules motorisés.

Qualité de l'air

Les bus au gaz, la vitesse limitée avec une utilisation croissante des transports urbains n'impacteront pas négativement la qualité de l'air du site.

Qualité de l'eau

L'aménagement du site va entraîner une imperméabilisation et une modification du fonctionnement hydrologique de la zone. Une noue de régulation des eaux pluviales sera aménagée et équipée d'un filtre pour le traitement des eaux qui ruissèlent de la voie avant rejet au milieu récepteur.

Une réfection de l'ouvrage de franchissement du cours d'eau est prévue afin d'éviter tout risque d'inondation en amont.

Le projet limitera les incidences sur la qualité et la quantité d'eau circulant sur le périmètre, en créant des ouvrages pour l'instant inexistant.

Qualité des sols

Le projet ne se situe pas sur des terres polluées et l'aménagement prévu ne devrait pas entraîner de pollution du sol et du sous-sol.

Boisements, zone humide et cours d'eau

L'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan prévu ne réduit pas la zone humide définie dans la mise à jour de février 2019 et l'impact est évité.

La destruction d'une partie du boisement ne peut pas être évitée et est réduite de 260 m² de boisements existants. Une compensation, sur l'espace boisé actuel, est prévue au carrefour de l'allée Meilh Stang Vihan et l'allée de Sully sur une emprise de 300 m² avec une plantation ligneuse de 25 à 30 sujets.

Le cours d'eau identifié longeant l'allée sera remis partiellement dans son lit afin d'éviter son busage.

Continuité écologique et biodiversité

Le renouvellement du pont de l'allée Meilh Stang Vihan permettra de réaliser un ouvrage selon les critères du guide de mise en œuvre de la continuité écologique du Conseil Général du Finistère.

Ce secteur situé entre deux espaces urbanisés ne constitue pas un réservoir biologique et ne se situe pas sur un corridor écologique. Le projet ne devrait donc pas avoir d'impact sur le fonctionnement des écosystèmes à petite échelle.

Zone NATURA 2000

A l'aval du projet, un site NATURA 2000 est identifié à 12 km et une ZNIEFF à 1,7 km. Le périmètre d'étude ne présente pas d'intérêt pour la conservation des habitats et espèces identifiés dans le cadre du réseau Natura 2000 et des inventaires ZNIEFF. Le projet n'est pas de nature à empêcher l'atteinte des objectifs sur ces sites.

Paysage

La suppression des boisements ne crée pas de percées offrant des points de vue sur les espaces environnants.

1-5 avis des personnes publiques associées et de la MRAe

1-5-1 Avis des personnes publiques associées

La réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées s'est déroulée le 4 septembre 2019.

Au cours de cette réunion, la DDTM a précisé qu'il serait souhaitable de retirer le classement en « EBC » sur la zone humide mais cela devra faire l'objet d'une procédure spécifique. Le règlement graphique devra conserver l'emprise actuelle.

La mise à jour de la nouvelle emprise pour la zone humide doit faire l'objet d'une procédure distincte sur l'ensemble du territoire communal mais qu'il est possible d'afficher cette nouvelle emprise dans le rapport de présentation.

La DDTM n'a pas d'autres remarques à formuler. Elle est en accord avec le projet de Quimper Bretagne Occidentale.

Par courrier en date du 19 août 2019, la Chambre d'agriculture du Finistère estime que le projet au sein du tissu urbain n'impacte aucunement le secteur agricole et ne présente aucune observation sur ce projet.

Par courrier en date du 28 août 2019, la chambre des métiers et de l'artisanat s'est excusée car elle ne peut assister à la réunion du 4 septembre 2019.

1-5-2 Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

La MRAe a reçu, par courrier du 5 juillet 2019, de la ville de Quimper une demande d'examen au cas par cas. Par décision en date du 5 septembre 2019, la MRAe recommande :

- De prévoir des aménagements pour préserver la fonction de corridor écologique,
- D'éviter la pollution lumineuse pour limiter le dérangement de la faune nocturne,
- De prévoir les dispositifs de maîtrise du trafic.

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, au vu de l'ensemble des informations fournies, la mise en compatibilité du PLU de Quimper pour le projet de l'allée Meilh Stang Vihan n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de la directive n°2001/42/CE du 27 Juin 2001.

L'article 1^{er} de cette décision précise que la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Quimper pour le projet d'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan n'est pas soumise à évaluation environnementale.

1-6 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comporte :

- L'arrêté municipal d'ouverture d'enquête

- Un dossier constitué en 4 parties :
 - o Pièces exigées par l'article R123-8 du code de l'environnement,
 - o Pièces administratives portant sur le lancement de l'enquête publique,
 - o Déclaration de projet concernant les travaux à réaliser sur l'allée Meilh Stang Vihan,
 - o Projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de la ville de Quimper.
- Un plan projet de l'aménagement de voirie à l'échelle 1/200,
- Les avis d'enquête publique parus dans la presse,
- Le registre d'enquête.

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2-1 Désignation du commissaire enquêteur

La ville de Quimper a demandé, par courrier en date du 11 octobre 2019, au Tribunal Administratif de Rennes la désignation d'un commissaire enquêteur. Par décision n° E19000333/35, en date du 30 octobre 2019, le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné Monsieur Jean-Luc Boulvert en vue de procéder à cette enquête publique ayant pour objet : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Quimper.

2-2 Dates d'enquête et organisation

J'ai échangé téléphoniquement et par messagerie avec Madame Jennifer Rouxel-Desrues de la Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat de la mairie de Quimper pour arrêter les modalités administratives et notamment les dates des permanences de cette enquête.

Il a ainsi été retenu que cette enquête se déroulerait du lundi 18 novembre 2019 à 9 h au mercredi 18 décembre 2019 à 17 h. Les dates de permanence étant fixées au :

- Lundi 18 novembre 2019 de 9 h à 12 h,
- Samedi 30 novembre 2019 de 9 h à 12 h,
- Mercredi 18 décembre 2019 de 14 h à 17 h.

2-3 Entretiens et visites

Le 4 novembre 2019, je me suis rendu à la Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat de la mairie de Quimper et j'ai rencontré Madame Jennifer Rouxel-Desrues, Responsable de l'urbanisme réglementaire, Madame Anaïs Guillou et Monsieur David Ely de la Direction des affaires financières et juridiques pour évoquer le contenu du dossier, l'organisation et le déroulement de cette enquête.

Ensuite, avec Madame Rouxel-Desrues, je me suis rendu sur site pour visualiser les lieux et constaté que l'affichage sur place était bien mis en place.

Le 18 décembre 2019, j'ai rencontré sur site, Messieurs Jean-Luc Rault, Paul Cancel et Gaël Le Lamer pour obtenir des précisions sur le projet.

2-4 Publicité de l'enquête

Affichage

L'avis d'enquête a été affiché, à compter du 31 octobre 2019, sur les panneaux aux entrées de la mairie de Quimper et de la mairie annexe de Kerfeunteun (Annexe 1). Ces affiches étaient bien visibles, de l'extérieur, par le public.

La ville a procédé sur le site à l’affichage, à la même date, du même avis au carrefour de l’allée Meilh Stang Vihan – Rue de Sully ainsi qu’à l’autre extrémité de l’allée Meilh Stang Vihan près du giratoire de Ti Pont.



carrefour allée – rue de Sully



extrémité allée – près du rond-point Ti Pont

De plus, la ville de Quimper a fait paraître l’avis d’enquête sur les sites internet de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale.

Au cours de mes déplacements sur le site ou de mes permanences (4, 18 et 30 novembre, 18 décembre), j’ai constaté que l’affichage des différents avis d’enquête était bien maintenu en place.

Presse

L’enquête a été annoncée, dans Ouest France le 2 novembre 2019 (16 jours avant le début d’enquête) et dans le Télégramme le 4 novembre 2019 (14 jours avant le début d’enquête). Cet avis a été rappelé dans les premiers jours de l’enquête dans ces mêmes journaux le 23 novembre 2019.

Accès au dossier

Dès le début de l’enquête, ce dossier était consultable sur le site internet de la ville de Quimper : <https://www.quimper.bzh/> et sur le site de Quimper Bretagne Occidentale : <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/>

Le dossier tel que décrit précédemment était disponible en format papier au service accueil de la mairie de la ville de Quimper.

Les observations et propositions pouvaient être consignées sur le registre d’enquête mis à disposition à la maire de Quimper, ou adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à l’hôtel de ville de Quimper, ou par voie électronique à l’adresse suivante : commissaire.enqueteur@quimper.bzh.

2-5 Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à l'article 4 de l'arrêté municipal du 30 octobre 2019, j'ai tenu à la mairie de Quimper les permanences suivantes :

- Lundi 18 novembre 2019 de 9 h à 12 h,
- Samedi 30 novembre 2019 de 9 h à 12 h,
- Mercredi 18 décembre 2019 de 14 h à 17 h.

2-6 Clôture de l'enquête

La dernière permanence en mairie de Quimper ayant lieu le dernier après-midi de l'enquête publique, j'ai procédé à la clôture du registre d'enquête à 17h, le 18 décembre 2019. Le dossier, le registre et tous les documents annexés ont été récupérés par le commissaire enquêteur, dès cette clôture.

2-7 Procès-verbal de synthèse (Annexe 2)

Le procès-verbal de synthèse a été remis le 23 décembre 2019, à Madame Jennifer Rouxel-Desrues, Responsable de l'urbanisme réglementaire à la mairie de Quimper, en lui demandant de bien vouloir m'adresser sous 15 jours les commentaires et réponses éventuelles.

2-8 Mémoire en réponse du maître d'ouvrage (Annexe 3)

Le mémoire en réponse a été transmis au commissaire enquêteur par messagerie électronique le 7 janvier 2019 et par voie postale le 9 janvier 2019.

Les observations, les propositions et le mémoire en réponse sont pris en compte dans le document séparé « conclusions et avis ».

3 LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3-1 Bilan de l'enquête

Au cours des différentes permanences, j'ai reçu la visite de 12 personnes.

Le dossier présenté à l'enquête publique a fait l'objet de 14 observations réparties comme suit :

- 9 observations inscrites sur le registre référencées R1 à R9
- 5 courriers reçus par voie électronique référencé M1 à M5

Aucune observation n'a été transmise par courrier postal.

Les observations R2 et M3 émanent du même pétitionnaire. Il en est de même pour les observations R3 et M2. Il en résulte donc un total de 12 observations.

Le tableau de dépouillement de l'ensemble des observations portées sur le registre ou transmises par courriers électroniques est joint au PV de synthèse (Annexe 2).

3-2 Synthèse des observations

Parmi les 12 avis exprimés sur le registre d'enquête ou adressé par courrier électronique, 6 émettent un avis défavorable à l'élargissement de l'allée de Meilh Stang Vihan. Il s'agit de Mme Quiniou, Mr et Mme Betin-Mailloux, Mr et Mme Le Goulme, Mme Kerautret et Mr Rivoen et une personne anonyme. Les autres avis portent sur des remarques ou interrogations par rapport au projet (Mr Mohic, Mr et Mme Le Bloas, Mr Dorval, Mr Marzin), avec 2 avis favorable (Mr Larzul et Mr Guyader).

Les arguments portés sur les avis défavorables à l'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan sont les suivants :

- Le secteur a vu une urbanisation très importante du secteur (6 obs) et l'allée Meilh Stang Vihan présente un caractère rural apprécié (4 obs)
- L'élargissement pour un passage plus important de bus n'est pas justifié, car il est majoritairement utilisé par les scolaires (2 obs) et que le tracé de la ligne 1 ne permet pas un accès rapide au centre-ville (1 obs), ne répond pas au besoin des habitants de Kervouyec (1 obs). Le bus peut emprunter l'avenue de Ty Nay (1 obs) et cela est plus rapide (2 obs).
- Ne désengorgera pas les bouchons de la Croix des Gardiens et de Ty Nay (1obs)
- Une augmentation des nuisances sonores par une circulation plus importante (bus et véhicules) (4 obs)
- Une réduction de l'habitat pour la faune actuelle :
 - o Chouette et écureuil (1 obs)
 - o Escargot de quimper (2 obs)
 - o Salamandre tachetée et amphibiens (1obs)
- Que le stationnement gênant le long de l'allée depuis l'agrandissement du parking du crématorium n'est plus observé (1 obs) et reste une situation exceptionnelle (1 obs)
- Depuis la création du crématorium stationnement intempestif (1 obs)
- L'abattage des arbres (1obs) centenaires (2obs)
- Une absence de consultation pour connaître les besoins de la population (1 obs) et d'information préalable (1 obs)
- S'interroge sur l'absence d'une étude de sol et de la stabilité du talus à l'ouest de l'allée Meilh Stang Vihan (3 obs) glissement de terrain, affaissement des sols et déracinement des arbres

Mais sont favorables à l'aménagement du cheminement doux réservé aux vélos/piétons (3 obs) tout en maintenant la voie actuelle avec la mise en place d'un sens unique (2 obs) et d'un éclairage autonome et écologique (1obs).

Les remarques ou interrogations émises sur le projet sont les suivantes :

- Personne autiste : Mr Morhic attire l'attention pour que le projet prenne en compte le handicap autistique.
- Eaux pluviales : Mr Le Bloas signale que l'eau de pluie se déverse de la rue Sully vers l'allée Meilh Stang Vihan.
- Transport urbain
 - o Quel devenir pour l'arrêt bus desservant Saint Jean Baptiste ? (2 obs)
 - o Un arrêt bus sera-t-il implanté sur la rue Sully ? (1 obs)
 - o L'arrêt bus face à la voie menant au crématorium devra être bien visible pour ceux venant de Kervouyec (1obs).
- Circulation :
 - o le carrefour rue Sully et allée Meilh Stang Vihan est dangereux avec la priorité à droite (4 obs) et demande la mise en place du panneau « céder le passage » (2 obs)
 - o la suppression des arbres face à la voie menant au crématorium est une urgence pour redresser le virage (1obs)
 - o mettre un « céder le passage » à la sortie de la voie du crématorium (1obs)
 - o les deux coussins berlinois seront-ils suffisants pour limiter la vitesse ? (2 obs)
- stationnement :
 - o lors de cérémonies importantes au crématorium, quels seront les moyens mis en œuvre (1 obs)
 - o quel dispositif pour empêcher le stationnement sur les trottoirs ? (1obs)

- ☒ Nuisances sonores
 - La vigilance doit être portée sur le bruit émis par les bus en haut de la côte. Si le tourne à droite, dans le sens montant, est maintenu, cela génère encore plus de bruit (1obs)
- ☒ Cheminement doux
 - La zone partagée vélo/piéton sera-t-elle bien séparée par un petit terre-plein ou haie ? (1 obs)
- ☒ Espace boisé
 - Pourquoi ne pas reboiser la partie haute de Meilh Stang Bihan ? (1obs)
- ☒ Autres remarques
 - Quel devenir pour la voie située dans le prolongement de l'allée Meilh Stang Vihan vers la rue de Stang Bihan ? (1 obs)
 - Souhait d'un aménagement d'une voie piétonne, cyclable entre le quartier Sully et la rue Stang Bihan (1obs)

La première partie a eu pour objet de présenter le projet d'aménagement de l'allée Meilh Stang Vihan valant mise en conformité du PLU de la ville de Quimper, le déroulement de l'enquête, les avis des personnes publiques et les observations du public.

La deuxième partie de ce rapport aura pour objet de formuler des conclusions et avis motivés sur ce projet.

A Concarneau le 13 janvier 2020



Jean-Luc BOULVERT
Commissaire enquêteur

Annexes

- Annexe 1** : Certificat d'affichage
- Annexe 2** : Procès-verbal de synthèse
- Annexe 3** : Mémoire en réponse

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de QUIMPER atteste,

Que l’arrêté N°6.19.227 DAFJ portant ouverture de l’enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d’Urbanisme de la ville de Quimper en date du 30 octobre 2019 a été affiché dans les formes réglementaires, à la vue du public, pendant une durée d’un mois à compter du 31 octobre 2019.

* en mairie de QUIMPER, 44 place Saint-Corentin

Que l’avis d’enquête publique a également été affiché dans les formes réglementaires sur site (allée Meilh Stang Vihan), à la mairie de Quimper, en mairie annexe de Kerfeunteun ainsi que sur son site internet, du 31 octobre 2019 jusqu’à la fin de l’enquête publique.

A QUIMPER le 31 DEC. 2019

Le maire

Ludovic JOLIVET

DEPARTEMENT DU FINISTERE

VILLE DE QUIMPER

**Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Enquête publique

18 novembre 2019 – 18 décembre 2019

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

(Article R 123-18 du code de l'Environnement)

Préambule

L'allée Meilh Stang Vihan est devenue un axe transversal qui connecte les nouveaux quartiers d'habitation situés au Nord de l'espace aggloméré aux nombreux équipements, services et commerces développés au Sud de cet axe. Au vu de la configuration du secteur, il s'avère nécessaire de restructurer l'allée de Meilh Stang Vihan pour limiter les stationnements anarchiques, sécuriser les déplacements doux (piétons et cycles) et permettre la circulation des bus du réseau de transport public de la ville de Quimper.

Objet de l'enquête :

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il y a lieu préalablement, de déclasser une partie de l'espace boisé. L'enquête publique porte sur :

- La déclaration de projet portant sur le projet de réalisation de réaménagement de l'allée Meilh Stang Vihan ;
- La mise en compatibilité du PLU de la ville de Quimper avec la déclaration de projet impliquant la réduction de l'emprise de l'espace boisé classé.

Cette enquête, effectuée au titre du code de l'environnement, s'est déroulée du lundi 18 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 dans les conditions définies à l'arrêté municipal en date du 30 octobre 2019.

Le commissaire enquêteur a tenu ses permanences :

à la mairie de Quimper le :

- Lundi 18 novembre 2019 de 9 h à 12 h
- Samedi 30 novembre de 9 h à 12 h
- Mercredi 18 décembre 2019 de 14 h à 17 h

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Au cours des différentes permanences, j'ai reçu la visite de 12 personnes.

Le dossier présenté à l'enquête publique a fait l'objet de 14 observations réparties comme suit :

- 9 observations inscrites sur le registre référencées R1 à R9 ;
- 5 courriers reçus par voie électronique référencés M1 à M5.

Aucune observation n'a été transmise par courrier postal.

Les observations R2 et M3 émanent du même pétitionnaire. Il en est de même pour les observations R3 et M2. Il en résulte donc un total de 12 observations.

Le tableau de dépouillement des observations portées sur registre ou transmises par courriers électroniques est joint en annexe du procès-verbal de synthèse.

Synthèse des observations

Parmi les 12 avis exprimés sur le registre d'enquête ou adressés par courriers électroniques, 6 émettent un avis défavorable à l'élargissement de l'allée de Meilh Stang Vihan. Il s'agit de Mme Quiniou, Mr et Mme Betin-Mailloux, Mr et Mme Le Goulme, Mme Kerautret et Mr Rivoen et une personne anonyme. Les autres avis portent sur des remarques ou interrogations par rapport au projet (Mr Mohic, Mr et Mme Le Bloas, Mr Dorval, Mr Marzin) avec 2 avis favorables (Mr Larzul et Mr Guyader).

Les arguments portés par le public défavorable à l'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan sont les suivants :

- Le secteur a vu une urbanisation très importante du secteur (6 obs) et l'allée Meilh Stang Vihan présente un caractère rural apprécié à conserver (4 obs) ;
- L'élargissement pour un passage plus important de bus n'est pas justifié, car il est majoritairement utilisé par les scolaires (2 obs) et le tracé de la ligne 1 ne permet pas un accès rapide au centre-ville (1 obs). Il ne répond pas au besoin des habitants de Kervouyec (1 obs) car le bus peut emprunter l'avenue de Ty Nay (1 obs) et cela est plus rapide (2 obs) ;
- Ne désengorgera pas les bouchons de la Croix des Gardiens et de Ty Nay (1obs) ;
- Une augmentation des nuisances sonores par une circulation plus importante (bus et véhicules) (4 obs) ;
- Une réduction de l'habitat pour la faune actuelle :
 - o Chouette et écureuil (1 obs)
 - o Escargot de quimper (2 obs)
 - o Salamandre tachetée, amphibiens et larves d'insectes (1obs)
- Que le stationnement gênant le long de l'allée depuis l'agrandissement du parking du crématorium n'est plus observé (1 obs) et reste une situation exceptionnelle (1 obs) ;
- Depuis la création du crématorium stationnement intempestif (1 obs) ;
- L'abattage des arbres (1obs) centenaires (2obs) ;
- Une absence de consultation pour connaître les besoins de la population (1 obs) et d'information préalable (1 obs) ;
- S'interroge sur l'absence d'une étude de sol et la stabilité du talus à l'ouest de l'allée Meilh Stang Vihan (3 obs), glissement de terrain, affaissement des sols et déracinement des arbres.

Mais ce même public est favorable à l'aménagement du cheminement doux réservé aux vélos/piétons (3 obs) tout en maintenant la voie actuelle avec la mise en place d'un sens unique (2 obs) et la pose d'un éclairage autonome et écologique (1obs).

Les remarques ou interrogations émises sur le projet sont les suivantes :

- Personne autiste : Mr Morhic attire l'attention pour que le projet prenne en compte le handicap autistique.
- Eaux pluviales : Mr Le Bloas signale que l'eau de pluie se déverse de la rue Sully vers l'allée Meilh Stang Vihan.
- Transport urbain
 - o Quel devenir pour l'arrêt bus desservant Saint Jean Baptiste ? (2 obs)
 - o Un arrêt bus sera-t-il implanté sur la rue Sully ? (1 obs)
 - o L'arrêt bus face à la voie menant au crématorium devra être bien visible pour ceux venant de Kervouyec (1obs).
- Circulation
 - o le carrefour rue Sully et allée Meilh Stang Vihan est dangereux avec la priorité à droite (4 obs) et demande la mise en place d'un panneau « céder le passage » (2 obs) ;
 - o la suppression des arbres face à la voie menant au crématorium est une urgence pour redresser le virage (1obs) ;
 - o mettre un « céder le passage » à la sortie de la voie du crématorium (1obs) ;
 - o les deux coussins berlinois seront-ils suffisants pour limiter la vitesse ? (2 obs).
- Stationnement :
 - o lors de cérémonies importantes au crématorium, quels seront les moyens mis en œuvre ? (1 obs) ;
 - o quel dispositif pour empêcher le stationnement sur les trottoirs ? (1obs).
- Nuisances sonores
 - o La vigilance doit être portée sur le bruit émis par les bus en haut de la côte. Si le tourne à droite, dans le sens montant, est maintenu, cela génère encore plus de bruit (1obs).
- Cheminement doux
 - o La zone partagée vélo/piéton sera-t-elle bien séparée par un petit terre-plein ou haie ? (1 obs).
- Espace boisé
 - o Pourquoi ne pas reboiser la partie haute de Meilh Stang Vihan ? (1obs).
- Autres remarques
 - o Quel devenir pour la voie située dans le prolongement de l'allée Meilh Stang Vihan vers la rue de Stang Bihan ? (1 obs) ;
 - o Souhait d'un aménagement d'une voie piétonne, cyclable entre le quartier Sully et la rue Stang Bihan (1obs).

Questions du commissaire enquêteur

Acquisition foncière

Pouvez-vous me préciser la situation foncière pour la réalisation de ce projet ?

Eclairage public du projet

Dans le rapport de présentation page 40 et 46 il est prévu de mettre en place un éclairage public de la voie. Dans l'instruction du dossier par la MRAe, celle-ci a recommandé « d'éviter la pollution lumineuse pour limiter le dérangement de la faune nocturne ».

Dans la note explicative du projet de mise en compatibilité « des mesures d'évitement de la pollution lumineuse pour limiter le dérangement de la faune nocturne – le projet ne prévoit pas d'éclairage au sein du corridor écologique ».

De plus, le plan projet de l'aménagement de voirie fait apparaître seulement l'éclairage public entre l'arrêt bus projeté et le rond-point de Ti Pont.

Pouvez-vous préciser les équipements qui seront réellement mis en œuvre dans le cadre du projet ?

Boisement

Le projet implique la suppression de 260 m² de boisements existants. En compensation, il est prévu une plantation ligneuse au carrefour de l'allée Sully et de l'allée Meilh Stang Vihan sur une emprise de 300 m².

Pouvez-vous préciser les surfaces concernées par la production d'un plan plus détaillé ?

Cheminement doux

La séparation des flux piétons et vélos est préférable au cheminement mixte. Dans le cadre du projet le cheminement mixte a été privilégié.

Compte tenu de la déclivité du projet et de la vitesse des cycles dans le sens descendant est-il possible de renforcer la matérialisation sur ce cheminement ?

Vitesse

Le projet prévoit la mise en place de deux coussins berlinois sur l'allée Meilh Stang Vihan.

Afin d'assurer une meilleure sécurité pour la voie d'accès au crématorium, est-il possible d'implanter un coussin berlinois entre le giratoire de Ti Pont et l'entrée de cette voie ?

Je vous demande de bien vouloir m'adresser sous 15 jours, conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, vos commentaires et réponses éventuelles.

Remis et commenté à la mairie de Quimper, le 23 décembre 2019.

Fait en deux exemplaires

Mme Jennifer ROUXEL-DESRUES



Responsable de l'urbanisme réglementaire
Mairie de Quimper



Mr Jean-Luc BOULVERT



Commissaire enquêteur

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Référence	Auteur	Objet	Thème
		REGISTRE	
R1	Mr Jean-Yves MORHIC 14 rue des Trois Forgey Quimper	Penser aux gens qui ont un handicap autistique qui paniquent	
R2	Mr et Mme LE GOULME 47 Allée Sully Quimper	Un message électronique sera adressé ultérieurement	voir M3
R3	Mr et Mme BETIN-MAILLOUX 13 Rue Cardinal de Richelieu Quimper	Un message électronique sera adressé ultérieurement	voir M2
R4	Mr et Me LE BLOAS 14 Allée Roland Dorgelès Quimper	L'aménagement du carrefour entre la rue Sully et l'allée Meilh Stang Vihan devra être conçu pour éliminer la priorité à droite actuellement dangereuse. Redresser le virage en bas de la pente est une urgence et supprimer les arbres. Mettre un panneau "céder le de passage" à la sortie de la rue du crématorium.	circulation
		Où se situera, avec le projet, l'arrêt bus actuellement au niveau du rond point de l'allée Sully avec l'allée Roland Dorgelès, situé à proximité du collège. Si arrêt bus sur rue Sully, se posera à nouveau le problème de stationnement pour les résidences. Attention au positionnement de l'arrêt bus en bas de la côte, il doit être bien visible pour les automobilistes venant de Kervouyec.	transport urbain
		Attention à l'eau de pluie de la rue Sully qui se déverse sur l'allée Meilh Stang Vihan	eaux pluviales
		Déplacer le transfo électrique de l'entrée de la Résidence Stang Vihan	ouvrage public
		Quel statut pour la voie située dans le prolongement de l'allée Meilh Stang Vihan vers la rue de Stang Bihan? Il s'agit d'une voie privée avec des voitures en contresens qui sortent de la résidence et sur rue de Stang Bihan	circulation

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Référence	Auteur	Objet	Thème
		REGISTRE	
R5	Mr Jean-Pierre LARZUL 20 Allée Meilh Stang Vihan Quimper	Le projet répond à l'intêret général car il assure la sécurisation des déplacements doux (cycles et piétons) et répond aux besoins de stationnement sur le site	déplacement doux
		Quelle réflexion pour les cérémonies importantes ? Quel dispositif prévu pour empêcher le stationnement sur le trottoir?	stationnement
		Les 2 coussins berlinois sont-ils suffisants pour limiter la vitesse?	circulation
R6	Mr Gildas DORVAL 29 allée Sully Quimper	La vigilance doit être portée sur le bruit des bus en haut de la côte. Les bus continueront-ils à tourner, en montant, vers la droite générant alors plus de bruit	nuisances sonores
		Le croisement actuel avec la rue Sully est dangereux. Quel aménagement prévu (stop ou priorité)	circulation
		L'arrêt de bus Sully est-il conservé? Les bus montants tourneront-ils vers la droite?	transport urbain
R7	Anonyme Signature illisible	Habitante de Penvillech déçue par l'évolution de ce quartier, difficulté de plus en plus importante pour circuler à pied ou en vélo avec de moins en moins d'espaces verts	observation générale
		Contre le projet et l'abattage des arbres	espace boisé classé
R8	Mme Quiniou 13 allée René Crocq Quimper	Contre le projet - Cette allée est quasiment le dernier chemin de campagne du secteur - Celle-ci ne doit pas devenir une route à double sens car il était suffisant de prévoir : du stationnement supplémentaire, un cheminement sécurisé pour piétons et cyclistes, un sens de circulaion prioritaire montant/descendant	circulation
		L'évolution prévue de la ligne 1 ne correspond pas aux besoins de Kervouyec. C'est un véritable omnibus qui ne permet pas de rejoindre le centre ville ou une correspondance QUB rapidement	transport urbain
		Population consultée fin 2019 alors que le projet est prévu depuis plusieurs années sans consultation de celle-ci pour connaître les besoins de la population	communication
		Urbanisation à outrance du quartier	observation générale

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Référence	Auteur	Objet	Thème
		REGISTRE	
R9	Mr Marzin 11 Rue Cardinal de Richelieu Quimper	Croisement Allée Sully/ Allée Meilh Stang Vihan dangereux : prévoir au moins un céder le passage	circulation
		Pourquoi ne pas reboiser la partie haute de Meilh Stang Vihan actuellement espace vert?	espace boisé classé
		MAIL	
M1	Mme Martine KERAUTRET Mr Philippe RIVOEN 15 rue Cardinal de Richelieu Quimper	Pas favorable à la totalité au projet pour les points ci-dessous : la réorganisation du réseau est un faux argument pour ce projet car le bus peut emprunter l'avenue de Ty Nay nouvellement aménagée	transport urbain
		Ce projet ne désengorgera pas les bouchons de la Croix des Gardiens et de Ty Nay car les usagers peuvent déjà l'emprunter	circulation
		Crainte des nuisances sonores par l'augmentation du passage des bus et du trafic en général. Tous les bus roulent au gaz et génèrent beaucoup de bruit même à 30km/h	nuisance sonore
		Abattage de 40 arbres centenaires, le paysage va être modifié et il faudra des décennies pour retrouver la taille actuelle. L'aspect rural va disparaître et on va se retrouver en zone urbaine avec vu sur les immeubles.	paysage
		Non adhésion à l'urbanisme gigantesque de la zone de Kervouyec. Des arbres ont été abattus près de Saint Jean Baptiste. Construction d'immeubles près de la pharmacie.	observation générale
		Le déboisement et le rasage du talus le long de l'allée Meilh Stang Vihan peut provoquer des glissements de terrain	stabilité des terrains
		Déplorable de déclasser cette zone car réduction de l'habitat de la faune actuelle (chouette, écureuil)	biodiversité
		Le stationnement gênant le long de la route, depuis l'agrandissement du parking du crématorium, n'est plus observé	stationnement
		Favorable à l'aménagement piéton/cycliste	déplacement doux

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Référence	Auteur	Objet	Thème
		MAIL	
M2	Mr et Mme BETIN-MAILLOUX 13 Rue Cardinal de Richelieu Quimper	Pour optimiser les trajets, pour les nouveaux sites de kervouyec, il est plus direct de passer par l'avenue de Ty Nay pour gagner le centre-ville - le passage de 80 bus par jour paraît être un nombre élevé au vu de la fréquentation principale par les élèves du groupe scolaire Saint Jean Baptiste	transport urbain
		Présence régulière de salamandre tachetée et autres amphibiens, de l'escargot de Quimper elona Quimperiane, larves d'insectes dans le ruisseau	biodiversité
		Les photos présentant le stationnement anarchique sur l'allée est une situation exceptionnelle	stationnement
		Nécessité de garder l'ambiance rurale du site dans un quartier en voie de "bétonnisation"	paysage
		Absence d'études du sous-sol de la zone impactée par l'élargissement, fragilité sur le bord ouest de l'allée	stabilité des terrains
		Augmentation forte des nuisances sonores par le passage des bus et une augmentation du trafic de voitures particulières	nuisance sonore
		Réalisation d'un cheminement doux qui aurait pu être fait à moindre coût en accompagnement d'une mise en sens unique de l'allée Meilh Stang Vihan	cheminements doux
M3	Mr et Mme LE GOULME 47 Allée Sully Quimper	Pour les personnes demeurant à kervouyec, il est plus direct de passer par l'avenue de Ty Nay pour gagner le centre-ville - Augmentation importante du nombre de bus par rapport à l'affluence, ils ne sont empruntés que par les élèves de Saint Jean Baptiste	transport urbain
		Présence de l'escargot de Quimper qui est une espèce à protéger.	biodiversité
		Etudier la réalisation d'un parking pour compléter l'existant car stationnement parfois insuffisant	stationnement
		Fragilité du bois car affaissement des sols et déracinement des arbres lors de pluies abondantes. Une étude des sols a-t-elle été menée?	stabilité des terrains
		L'augmentation importante des bus va générer une augmentation des nuisances sonores	nuisance sonore

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Référence	Auteur	Objet	Thème
		MAIL	
M3	Mr et Mme LE GOULME 47 Allée Sully Quimper	Le stop posé sur l'allée Meilh Stang Vihan à l'intersection avec la rue Sully a été supprimé depuis plusieurs années et remplacé par une priorité à droite. Les véhicules venant de l'allée arrivent à grande vitesse alors que la visibilité est très faible. Lorsque ce carrefour sera élargi, qu'en sera t-il?	circulation
		La zone partagée vélo/ piéton sera-t-elle bien séparée de la chaussée par un petit terre-plein ou haie?	déplacement doux
		Les coussins berlinois réduiront-ils la vitesse des véhicules?	circulation
		Inquiétude par rapport à la préservation de cet environnement (espace vert rural)	paysage
M4	Mr et Mme Georges AOUN 9 rue Cardinal de Richelieu Quimper	Pas d'information préalable du projet avant article presse du 9 décembre 2019	communication
		Abbatage de 40 arbres centenaires faisant suite à un massacre d'arbres face au n°147	paysage - espace boisé classé
		Création de nuisances sonores	nuisance sonore
		Stationnement intempestif depuis la réalisation du crématorium	stationnement
		Ne déclasser aucun m ²	espace boisé classé
		Installer un éclairage public autonome et écologique	éclairage public
		Créer un trottoir pour les piétons	déplacement doux
Prévoir une circulation en sens unique excepté pour les riverains et le bus sans élargissement de chaussée	circulation		
M5	Mr Patrice GUYADER 5 rue Cardinal de Richelieu Quimper	Favorable au projet. Souhaite que soit, en prolongement du projet, aménagé une voie piétonne et cyclable avec éclairage public entre le quartier Sully et la rue Stang Bihan qui débouche face au centre Leclerc	observation générale

Dossier suivi par :

Jennifer Rouxel-Desrues
Direction de la Stratégie Urbaine et de l'Habitat
02 98 98 89 90

M. BOULVERT Jean-Luc
14, rue Utrillo
29900 CONCARNEAU

Quimper, le - 6 JAN. 2020

Objet : Observations suite à la remise du procès-verbal le 23 décembre 2019

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Quimper, vous nous avez remis en main propre, le 23 décembre 2019, le procès-verbal de synthèse relatant les observations émises par le public lors de l'enquête publique organisée du 18 novembre au 18 décembre 2019.

Aussi, en reprenant vos développements, je vous propose les éléments de réponse suivants :

1. En ce qui concerne les arguments développés à l'encontre du projet :

- Sur le développement de l'urbanisation du secteur, le caractère rural de l'allée Meilh Stang Vihan et l'absence de consultation de la population :

Il ressort de plusieurs observations une inquiétude quant à la disparition du caractère « *rural* » du secteur au profit d'une « *bétonisation* » du quartier.

Le PLU de la commune de Quimper a classé en grande majorité le secteur de Meilh Stang Vihan en zone UA avec des secteurs différenciés dus aux variations d'implantation des constructions et de densité des quartiers. La zone UA est définie par le règlement du PLU comme étant « *destinée à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitation* ». Bien que le quartier de Kervouyec soit amené à se développer, une vaste zone naturelle et classée en espaces boisés classés marque une rupture naturelle entre ces projets d'habitations et les quartiers situés à proximité de l'allée de Sully.

Par ailleurs, le réseau des transports urbains fait régulièrement l'objet d'améliorations pour répondre aux attentes de la population. Bien que les améliorations du réseau ne fassent pas toutes l'objet de travaux de cette importance, le présent projet de mise en compatibilité du PLU respecte les modalités de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

Le projet d'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan n'est bien qu'une conséquence de l'optimisation du tracé de la ligne de bus 1.

- Sur le projet d'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan pour permettre le passage des bus, le désengorgement de la circulation et la régulation du stationnement gênant :

Des remarques émises par les riverains portent sur l'inutilité d'une desserte en bus par l'allée de Meilh Stang Vihan puisque ceux-ci seraient empruntés quasi-exclusivement par des scolaires. L'évolution du tracé actuel du réseau de transport en commun a été envisagée pour permettre aux habitants de Kervouyec d'emprunter cette ligne et d'accéder aux équipements et commerces situés à proximité du centre-ville.

Un riverain s'oppose au projet en arguant qu'un sens de circulation prioritaire montant /descendant suffirait à la desserte du secteur. Or, le croisement des bus est nécessaire pour ne pas faire attendre un bus dans l'allée et nécessite donc un gabarit de chaussée de 6,50 m. L'élargissement est donc nécessaire à la régularité de la future ligne 1 en faveur des usagers des transports en commun.

Sur les questions de l'évolution de la ligne bus 1 en inadéquation par rapport aux besoins du quartier et la possibilité pour les bus de passer par l'avenue de Ty Nay, le passage par l'allée de Meilh Stang Vihan doit permettre un gain de temps de 4 minutes par rapport à la situation actuelle pour rejoindre le centre-ville de Quimper. Il s'agit donc d'un gain pour l'utilisateur de Kervouyec.

Le nouveau tracé de la ligne 1 propose un maillage assez fin de la zone de Kervouyec tout en maintenant une offre attrayante pour rejoindre les principaux pôles générateurs à proximité, à savoir le centre-ville de Quimper, la cité administrative (zone d'emplois) et la zone commerciale de Gourvily.

Enfin, Quimper Bretagne Occidentale a équipé le carrefour Sully / Stang Bihan du système de priorité bus aux carrefours à feux. La finalité étant de garantir la ponctualité des bus, une des conditions pour favoriser l'usage des transports collectifs.

Sur la question du désengorgement de la Croix des Gardiens et de l'avenue de Ty Nay, l'objectif de l'aménagement n'est pas de résoudre ces problèmes de congestion. La route de Ty Nay est un axe très emprunté par les automobilistes. Un comptage, effectué par la direction de la voirie en 2018, a enregistré le passage de 9 170 véhicules/jour. La même année, le relevé sur l'avenue de Ti Pont s'établissait à 5 270 véhicules/jour. Aussi, le passage des bus par l'allée de Meilh Stang Vihan, l'installation de coussins berlinois et la création d'une zone 30 km/h auront un impact positif sur la circulation sur la route de Ty Nay.

Ces mêmes mesures de limitation de la vitesse permettront de limiter l'impact sonore du projet de réaménagement de l'allée.

Sur la question du stationnement gênant, les observations divergent quant à l'impact de l'aménagement du parking du crématorium sur ce phénomène. Les travaux qui seront effectués (trottoir, quais bus) ainsi que les 44 places de parking supplémentaires au crématorium dissuaderont le développement d'un stationnement anarchique le long de l'allée Meilh Stang Vihan.

- Sur les nuisances sonores

Plusieurs remarques portent sur le développement des nuisances sonores.

Les bus de la L1 qui passeront par l'allée Meilh Stang Vihan circulent exclusivement au Gaz naturel véhicules (GNV). Cette technologie présente de multiples avantages par rapport à un véhicule thermique équivalent (norme EURO VI) :

- Réduction de 10 à 15% des émissions de CO₂ ;
- Faible émission de particules fines ;
- Réduction de 60% des émissions de NO_x (oxydes d'azote) ;
- Niveau sonore réduit de moitié ;
- Pas d'odeurs ni de fumées noires qui détériorent le patrimoine bâti

Par ailleurs, après confirmation avec l'exploitant, ce ne sont pas 80 bus qui circuleront sur l'allée de Meilh Stang Vihan comme énoncé dans l'enquête publique :

- Ligne 1 : 26 courses vers Prat Ar Rouz + 27 courses vers Kervouyec, soit un total de 53 courses A/R par jour ;
- Ligne 13 : 5 courses vers Quimper (dont 3 fonctionnant sur réservation) + 5 courses vers Plogonnec (dont 2 fonctionnant sur réservation), soit un potentiel maximal de 10 courses A/R par jour. Cette ligne emprunte déjà l'allée de Meilh Stang Vihan car le véhicule utilisé est un « Midicar ».

Les nuisances sonores seront donc réduites.

- Sur l'abattage des arbres et la stabilité du sol, la réduction de l'habitat de certaines espèces :

A plusieurs reprises, des riverains se sont inquiétés de « l'abattage de quarante arbres centenaires ». Bien que la suppression de sujets soit rendue nécessaire pour permettre la réalisation du projet, tous ne se caractérisent pas par un état remarquable. L'abattage concerne surtout deux gros chênes à l'emplacement de la future noue au croisement de l'entrée du crématorium (notamment un très beau sujet), un gros châtaignier près du transformateur électrique et dans la pente, entre ces deux points, trois ou quatre gros sujets (frênes, chêne et châtaigniers) dont la conservation n'est pas compatible avec la circulation des bus (problème de gabarit bus et proximité de la route sur le talus). De plus, une compensation de la suppression de ces arbres est prévue.

Il est également craint que l'abattage des arbres et « le rasage du talus » impactent le sol en provoquant des mouvements de terrains lors de fortes pluies. Sur ce point, il est précisé que le projet ne prévoit aucun abattage sur le talus situé à l'ouest de l'allée Meilh Stang Vihan sur la parcelle privée cadastrée DZ 7. Le risque de mouvement de terrain sur cette parcelle, lié à l'abattage et au dessouchage, est donc inexistant. Enfin, des études sols ont bien été réalisées mais elles avaient uniquement pour objet la définition de la structure de la future chaussée.

Par ailleurs, certaines espèces seraient présentes dans la zone et certaines observations soulignent un risque de perturbation quant à leur habitat naturel. Sur ce point, il est indéniable que la proximité de la zone naturelle et du ruisseau conduisent à l'existence et au déplacement d'espèces. Toutefois, la replantation d'arbres et la réalisation d'aménagements permettant le passage de la petite faune prennent en compte cet enjeu. Il est également à souligner que le projet n'est pas réalisé dans une zone d'intérêt faunistique ou floristique particulière. Enfin, la MRAE sollicitée dans le cadre de l'étude au cas par cas, n'a pas demandé la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique.

2. En ce qui concerne les interrogations du public :

- Sur la prise en compte des troubles autistiques :

Les collectivités, dans le cadre des travaux de voirie, doivent respecter le principe d'accessibilité des équipements aux personnes en situation de handicap. En ce qui concerne les personnes souffrant de troubles autistiques, le projet suit les recommandations du CERTU portant sur la qualité de l'information délivrée sur la signalétique, la qualité des ambiances et des espaces en prévoyant un réaménagement paysager qualitatif. De plus, la circulation piétonne sera séparée de la circulation automobile afin de sécuriser les déplacements. Enfin, la signalisation au sol respectera les dispositions du code de la route (mise en place de passages piétons, de bandes d'éveil et de vigilance).

- Sur la gestion des eaux pluviales :

Des observations ont été formulées sur un phénomène de déversement des eaux pluviales de l'allée Sully vers l'allée de Meilh Stang Vihan. La topographie du site explique ce ruissellement. La nouvelle gestion des eaux pluviales, la création d'un fossé, et la plantation d'arbres à ce carrefour permettront de limiter ce phénomène.

- Sur l'organisation du réseau de transport urbain :

Une question a été formulée sur le devenir de l'arrêt bus desservant le collège Saint Jean-Baptiste. Les conditions de dépose des élèves resteront inchangées avec le maintien de l'arrêt « Penvillers ».

Une question a été posée sur la création d'un arrêt bus allée Sully. Le projet ne prévoit pas de création d'arrêt supplémentaire sur cette voie. Il existe d'ores et déjà l'arrêt « Penvillers » (1 seul quai pour les deux sens) et l'arrêt « Sully » (2 quais). Ils sont situés à une inter-distance de 350-400 mètres, ce qui correspond à l'écart moyen entre deux arrêts sur le réseau QUB. Il s'agit d'un compromis entre les impératifs de maillage du territoire et de vitesse commerciale.

Une observation a été émise sur la visibilité de l'arrêt bus desservant le crématorium. Le projet prévoit l'élargissement de la chaussée ainsi que l'abattage du bosquet au droit du futur arrêt, ce qui devrait améliorer la visibilité de l'arrêt « Crématorium ».

- Sur les aménagements en matière de circulation :

Deux observations ont été formulées sur la dangerosité du carrefour entre l'allée Meilh Stang Vihan et l'allée Sully, ce qui a motivé une demande de « cédez le passage » par un participant à l'enquête. Le projet prévoit le décalage vers l'ouest de la voie remontant du crématorium vers l'allée Sully, ce qui limitera la possibilité de franchir l'allée Sully rapidement pour continuer par l'allée de Meilh Stang Vihan vers la rue de Stang Bihan. De plus, les deux coussins berlinois existants sur l'allée Sully seront reconduits. En zone 30, le régime de priorité à droite sera maintenu et étendu à l'entrée de l'allée Sully par la rue de Stang Bihan. L'instauration d'une zone 30 sur l'ensemble de l'allée Sully, en prolongation de celle existante, permettra un gain de sécurité par un apaisement des vitesses.

Une demande a été formulée pour la suppression des arbres face à la voie d'accès au crématorium. Cette abattage est déjà intégré dans le projet.

Une demande de création d'un « cédez le passage » a été formulée à la sortie de la voie du crématorium. Le régime de priorité retenu sera celui recommandé en zone 30, à savoir le régime de priorité à droite, afin de limiter les vitesses.

Une question porte sur la suffisance de deux coussins berlinois pour limiter la vitesse. La détermination des emplacements des coussins berlinois tient compte d'une part, des contraintes techniques inhérentes à la voie (pente faible) et d'autre part, des impératifs de diminution de vitesse à des endroits potentiellement dangereux (intersection avec un établissement recevant du public et arrêts de bus). Deux coussins berlinois supplémentaires seront implantés vers le pont.

- Sur les aménagements en matière de stationnement :

Une observation porte sur les moyens mis en œuvre lors des cérémonies importantes se déroulant au crématorium. Le parking de cet équipement a fait l'objet d'une extension de 44 places en 2018 afin de pallier au mieux au stationnement anarchique lors de ces cérémonies.

Une observation a été formulée sur les dispositifs à mettre en place pour empêcher le stationnement anarchique sur les trottoirs. Malgré l'extension du parking, s'il est observé régulièrement du stationnement anarchique sur les trottoirs, du mobilier urbain pourra être implanté afin d'y remédier.

- Sur les nuisances sonores :

Une observation a été émise sur le bruit émis par les bus en haut de la côte. Les bus de la L1 dans le sens montant vont continuer à tourner à droite afin de desservir l'arrêt « Penvillers » à proximité du collège Saint Jean-Baptiste. Le régime priorité à droite est maintenu, cela limite les émissions sonores des bus au sortir de l'allée de Meilh Stang Vihan.

- Sur l'organisation des cheminements doux :

Le projet prévoit la création d'une allée de 3 mètres de large dédiée aux cheminements doux, à la fois cycles et piétons sur la partie remontant vers l'allée Sully.
Une bordure P1 dépassant de 6 cm et la réalisation d'un fossé sont prévus afin de marquer la séparation physique avec la chaussée.

- Sur la compensation de l'espace boisé :

Une zone de compensation a été envisagée sur la parcelle cadastrée EA 59, au carrefour des allées Meilh Stang Vihan et Sully, puisqu'elle appartient à la ville de Quimper. Les terrains situés à proximité de l'avenue de Ti Pont étant privés, une compensation n'est pas envisageable à cet endroit.

- Sur les remarques portant plus globalement sur l'aménagement du secteur :

Sur le devenir de la voie en prolongement de l'allée Meilh Stang Vihan vers la rue de Stang Bihan, aucun changement n'est apporté par le projet ; le sens unique de circulation qui y a été instauré il y a quelques années avec le débouché sur la rue de Stang Bihan présente le meilleur compromis en terme de sécurité.

Une demande a été formulée sur la création d'un aménagement d'une voie piétonne, cyclable entre le quartier Sully et la rue de Stang Bihan. Cette demande ne rentre pas dans le périmètre de l'opération mais pourra faire l'objet d'un traitement ultérieur sur un périmètre à préciser (un trottoir existe entre sur l'allée Sully entre la rue de Stang Bihan et l'allée Meilh Stang Vihan : il pourra être prolongé au droit des logements en construction au niveau de l'ancienne chambre d'agriculture).

Contrairement à ce qui a été demandé par un participant à l'enquête, le projet ne prévoit pas le déplacement du poste transformateur ENEDIS situé allée Sully.

3. En ce qui concerne vos questions :

- Sur les acquisitions foncières :

La commune de Quimper est engagée dans des démarches d'acquisitions foncières amiables, pour un total de 587 m². Un acte a été signé fin octobre 2019 et les autres sont en cours de finalisation. Toutes les promesses de vente ont été signées par les propriétaires concernés.

- Sur l'éclairage public prévu pour le projet :

La MRAE, consultée dans le cadre du projet, ayant recommandé d'éviter la pollution lumineuse pour limiter le dérangement de la faune nocturne, la ville de Quimper a décidé de supprimer toute mise en œuvre de l'éclairage public dans le corridor écologique, au stade des travaux de voirie.

Face aux demandes des riverains, la ville de Quimper va donc s'engager dans une étude d'éclairage de l'allée limitant la pollution lumineuse en prenant en compte l'extinction nocturne de 12h00 à 6h00, des hauteurs de mâts faibles et des couleurs chaudes notamment.

Le déploiement de l'éclairage public pourra se faire dans un premier temps en accompagnement de la réalisation du futur lotissement de l'avenue de Ti Pont jusqu'à l'arrêt bus « Crématorium ». Un renforcement de l'éclairage au droit du carrefour allée Sully / allée Meilh Stang Vihan sera réalisé par l'ajout d'un mât supplémentaire.

En fonction des besoins, une étude spécifique à l'éclairage du cheminement mixte pourra être réalisée.

- Sur les mesures de compensation du boisement :

Le projet de réaménagement de l'allée Meilh Stang Vihan impacte 260 m² de boisements effectifs sur les 2 000 m² classés en EBC. Afin de compenser l'abattage des arbres, le projet prévoit une compensation par la plantation d'une trentaine de sujets au carrefour des allées Meilh Stang Vihan et Sully, ainsi que d'autres plantations à proximité de l'accès au crématorium. Le plan du projet, joint au dossier d'enquête publique, représente cette zone de plantation à proximité de la noue et du quai bus.

Vous trouverez ci-joint les plans détaillés des plantations prévues dans le cadre de l'opération.

- Sur la conception du cheminement doux :

Vous nous interrogez sur la séparation des piétons et des vélos sur le cheminement mixte remontant vers l'allée Sully. En dehors de cette zone de cheminement mixte, les flux piétons et vélos sont séparés en remontant vers l'avenue de Ti Pont. La largeur du cheminement mixte est conforme au guide départemental des aménagements cyclables du Conseil Départemental du Finistère, à savoir une largeur de 3,00 m en cas de fréquentation faible de piétons.

Réaliser un marquage séparatif nécessiterait d'affecter une largeur de 1,50 m pour les piétons vis-à-vis de l'accessibilité. Les 1,50 mètres restant ne permettraient pas la circulation bidirectionnelle des vélos.

Par ailleurs un élargissement du chemin mixte à 4,00 mètres aurait également conduit à artificialiser davantage le site, au détriment de la qualité de vie des riverains et de la biodiversité.

Cependant, en fonction des besoins futurs, il pourra être envisagé un élargissement de l'assiette foncière à 4,00 m.

- Sur les mesures de réduction de la vitesse :

En plus de la limitation de la vitesse à 30 km/h, la commune souhaite implanter deux coussins berlinois sur la chaussée, entre la voie d'accès au crématorium et l'allée Sully. Ces équipements seront amovibles afin de ne pas empêcher l'organisation de courses cyclistes.

L'implantation de deux coussins berlinois supplémentaires entre le pont et la voie d'accès au crématorium sera réalisée.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire,

Pour le maire, l'adjoint délégué
à l'urbanisme, au cadre de vie,
à la voirie, à la rénovation urbaine
et aux espaces verts
Guillaume WENGUY



Schéma de principe

Clôture simple torsion

Muret granit soutènement

Euonymus 10 u

Cornus 3 u

Azalée mollis 3 u

Azalée japonica 3 u

Engazonnement (S:40m²)

Clôture à clins horizontaux

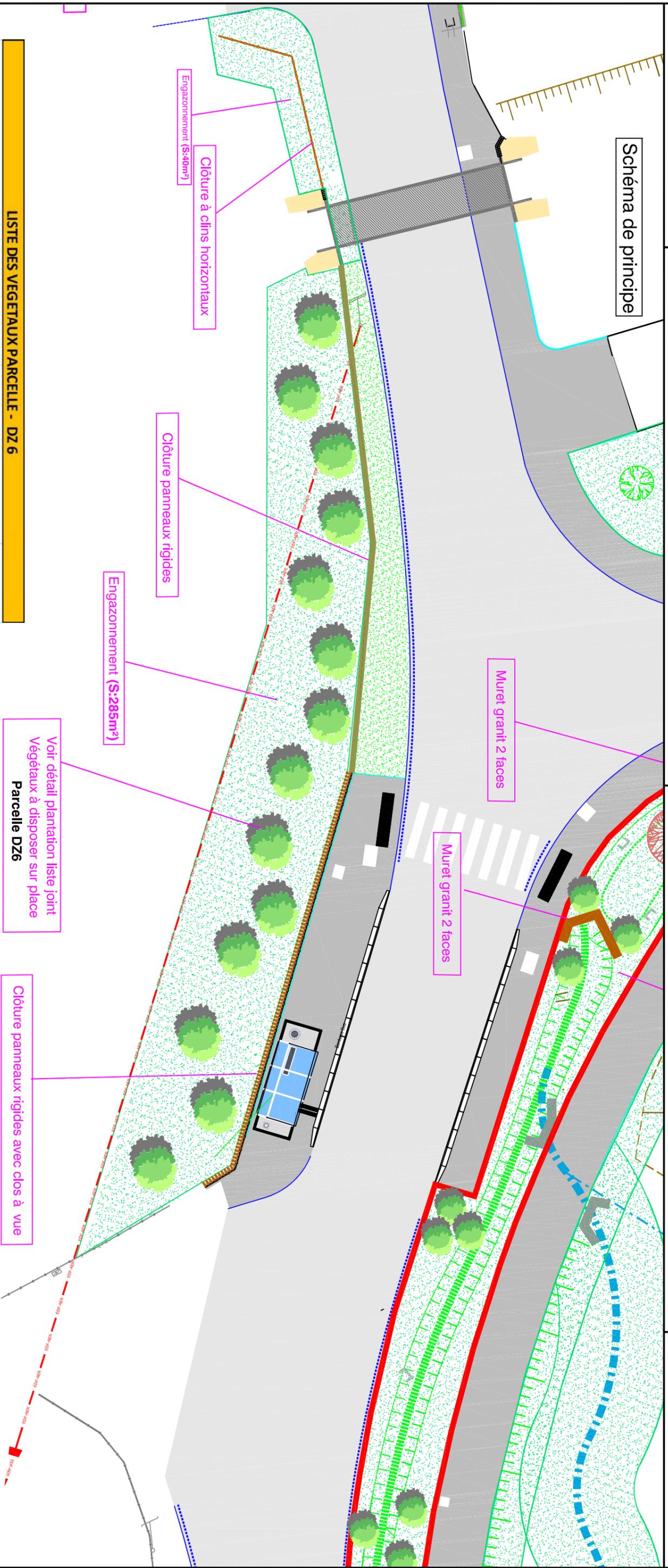
Voir détail plantation liste joint
Végétaux à disposer sur place
Parcelle DZ59

Clôture à clins horizontaux

Rhododendron 3 u

LISTE DES VÉGÉTAUX PARCELLE - DZ 59		
Végétaux	Taille	Qtité
Azalea japonica 'Christina'	40/50 C4L	3
Azalea mollis 'Fireball'	60/80 C7L	1
Azalea mollis 'Ville d'Orléans'	60/80 C7L	2
Cornus sanguinea 'magic flame'	C4L 40/60	3
Euonymus fortunei 'dart's blanket'	C 2,5L 30/40	10
Rhododendron hybride rouge	C7/10L 50/60	1
Rhododendron yakushimanum rouge	C 4/5L 40/50	2
Total		22

Schéma de principe



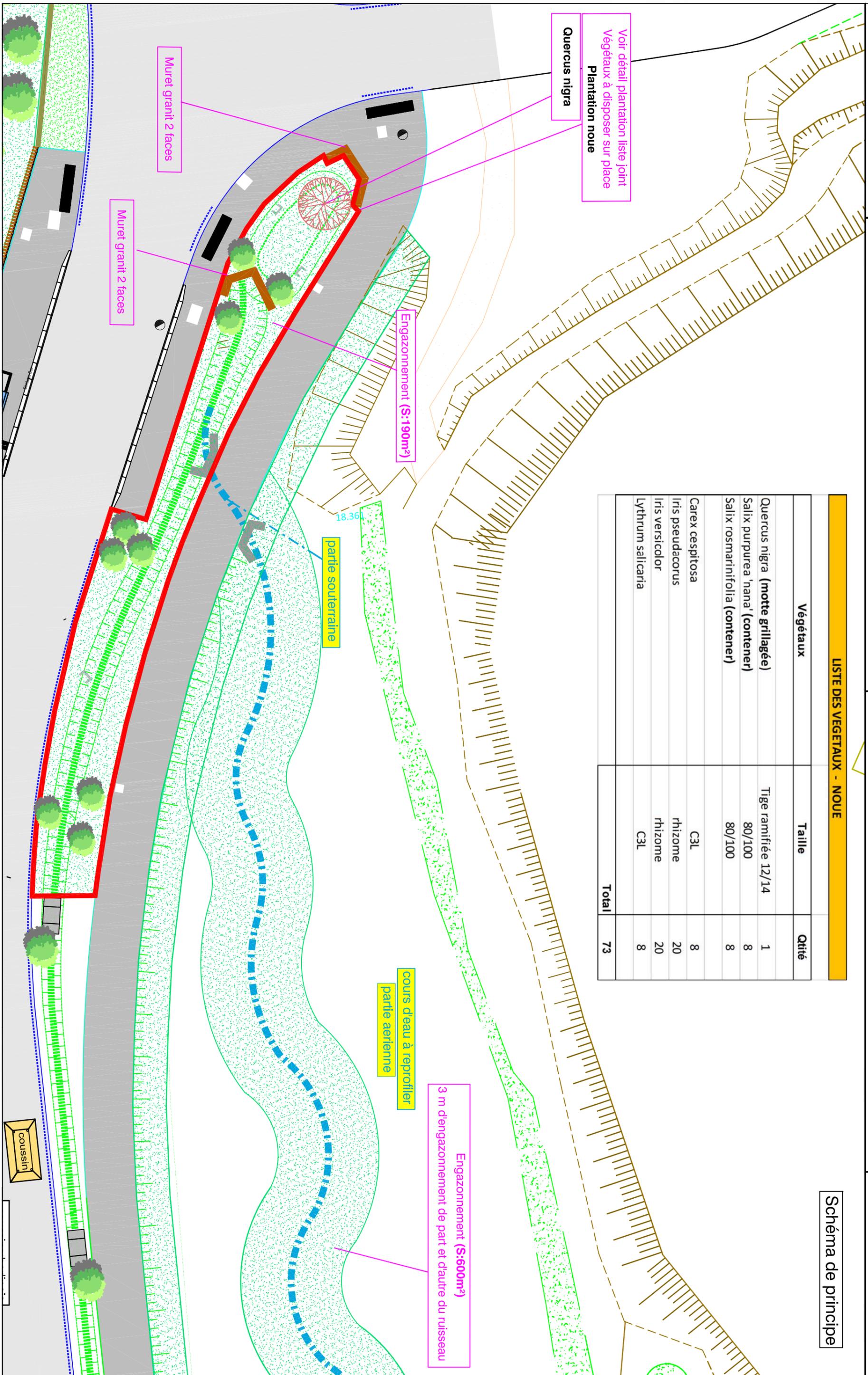
LISTE DES VÉGÉTAUX PARCELLE - DZ 6

Végétaux	Taille	Qtité
Acer campestre (motte)	Cépée 150/200	2
Sorbus aucuparia (motte)	Cépée 150/200	2
Taxus baccata (motte)	150/175 branchu	2
Ceriser bigarreau 'Cœur de boeuf' (racines nues)	1/2 tige 10/12	2
Malus 'Chailleux' (racines nues)	1/2 tige 10/12	2
Malus 'Tein frais' (racines nues)	1/2 tige 10/12	2
Pyrus 'Conférence' (racines nues)	1/2 tige 10/12	2
Total		14

LISTE DES VEGETAUX - NOUE

Végétaux	Taille	Qtité
Quercus nigra (motte grillagée)	Tige ramifiée 12/14	1
Salix purpurea 'nana' (contener)	80/100	8
Salix rosmarinifolia (contener)	80/100	8
Carex cespitosa	C3L	8
Iris pseudacorus	rhizome	20
Iris versicolor	rhizome	20
Lythrum salicaria	C3L	8
Total		73

Schema de principe



Voir détail plantation liste joint
 Végétaux à disposer sur place
Plantation noue
Quercus nigra

Engazonnement (S:190m²)

partie souterraine

cours d'eau à reprofilier
partie aerielle

Engazonnement (S:600m²)
3 m d'engazonnement de part et d'autre du ruisseau

Muret granit 2 faces

Muret granit 2 faces

partie coussin

Schéma de principe



LISTE DES VÉGÉTAUX - abords transformateur

Végétaux	Taille	Qtité
Acer campestre (racines nues)	T12/14	2
Carpinus betulus (racines nues)	T12/14	2
Cornus sanguineum (contener)	80/100	2
Crataegus monogina (touffe)	80/100	2
Ilex aquifolium (contener)	80/100 touffe	2
Pinus sylvestre (motte grillagée)	T12/14	2
Quercus petraea (motte grillagée)	T12/14	2
Rhamnus frangula (touffe)	80/100	2
Sorbus aucuparia (racines nues)	T12/14	2
Ulex europaeus	80/100	2
Cerisier bigarreau 'Cœur de bœuf' (10/12)	1/2 tige racines nues	2
Coryllus avellana (motte)	Touffe 80/100	2
Malus 'Tein frais' (10/12)	1/2 tige racines nues	2
Prunus cerasus (3 branches, motte)	Cépée 150/200	2
Pyrus 'Bergamote Espéren' (10/12)	1/2 tige racines nues	2
Total		30

